



Bulletin de l'Association
d'études sur la Communauté
Européenne – Canada

Mars 2005

European Community Studies
Association – Canada
Newsletter *March 2005*

Éditeur : Patrik Marier (Université Concordia)



The President's Column

**ECSA-C in 2005: All about
network and outreach**

Oliver Schmidtke
(University of Victoria)

I hope that you had a good start to the New Year. ECSA-C started the year 2005 with new initiatives designed to strengthen its role as a source of information and platform for collaboration in the field of European Studies:

Firstly, in October 2004 I had the opportunity to present ECSA-C activities at the ECSA World meeting in Brussels. Of particular interest to our partner organizations around the world was the **EUCAnet project**, a joint initiative of ECSA-C and the European Studies Program at UVic (Prof. Amy Verdun and myself) that is sponsored by the European Commission for one year. This project started in January 2005 and, next to a host of other outreach activities, will create an online directory for experts on Europe and the European Union in Canada. Other ECSA organizations expressed their strong interest in being updated about and, in the long term, possibly even involved in this project. The meeting showed that creating such online based directories (something that, to my knowledge, has so far only been tried by ECSA World, UACES and the Australian CESAA) is of critical concern to many ECSAs and that this is widely seen as a great resource to promote the network of scholars in the field, to give more visibility to European Studies in the wider community, and to initiate research collaborations. In this respect it seems that our EUCAnet project is an innovative initiative that will help to promote ECSA-C also beyond the Canadian context.



**Les études européennes à
l'Université de Montréal : une
tradition**

Isabelle Petit, Ph.D

*Institut d'études européennes
(Université de Montréal-Université
McGill)*

L'histoire des études européennes à l'Université de Montréal est relativement ancienne puisqu'elle remonte au moins aux années 70. Au-delà de l'embauche, dès cette époque, de spécialistes des questions européennes et communautaires, cette période est marquée par la création d'un Centre de documentation européenne. Accrédité par la Commission de Bruxelles, ce centre qui rassemble, en un lieu unique, les publications et documents officiels de l'Union européenne ainsi que des monographies et périodiques sur l'Europe se fixe pour principaux objectifs d'«aider les institutions d'enseignement supérieur et de recherche à promouvoir et à développer l'enseignement et la recherche sur l'intégration européenne, encourager ces institutions à participer au débat sur l'intégration européenne et contribuer ... à faire connaître les politiques de l'Union européenne».¹

¹ Tel que cité sur le site Europa
(http://europa.eu.int/comm/relays/edc_fr.htm – Page consultée le 24-02-05). Aujourd'hui, cette collection se trouve au 3ème étage de la bibliothèque de lettres et sciences humaines.



In this issue...dans ce numéro

	Page
The President's Column (Le mot du président). ➤ Oliver Schmidtke (University of Victoria)	3
Étude et recherche canadienne sur l'UE/ EU Research and Study in Canada. L'université de Montréal. ➤ Les études européennes à l'Université de Montréal : une tradition par Isabelle Petit (Institut d'études européennes, Université de Montréal-Université McGill)	4
Symposium : Turkey and the European Union/ La Turquie et l'Union Européenne.	8
➤ Is Turkey European? By Jeffrey Kopstein (Director of the Institute of European Studies at the Munk Centre For International Studies, University of Toronto).	8
➤ Le nouveau code pénal turc dans le processus de l'adhésion de la Turquie à l'Union Européenne par Selahaddin Murat Sesen (Assistant en droit pénal et en procédure pénale à la Faculté de Droit de l'Université de Yeditepe, Istanbul, Turquie).	10
Announcements/Renseignements	13

Le bulletin de l'association d'études sur la communauté européenne est publié trois fois par an. If you would like to make a contribution to this newsletter please contact the editor at:

pmarier@alcor.concordia.ca.

Nous encourageons la publication et diffusion d'articles en français et en anglais portant sur les activités pertinentes à l'Union Européenne au Canada.



Words from the President Nouvelles de la présidence

(continuing from page 1)

Secondly, the start of the EUCAnet project has entered its initial phase at the University of Victoria. There are two main parts of the project: One is to build an online Who's Who in European Studies, a directorate of scholars and experts working in this field in Canada designed to facilitate the exchange between scholars working in this field and the media. In the course of this year you will be contacted and asked to provide us with your profile for the database. The electronic questionnaire should not take too long to complete. The success of this project depends on you feeding and using this database. The other part is to reach out to the media and provide them with expert knowledge on specific topics in the field of European integration ("media tips"). This initiative acknowledges the need to give scholars in European Studies a more visible role in public life in Canada and to provide the public, policy makers and the media with our expertise. More information can be found soon on our web page.

Thirdly, ECSA-C has a new face in terms of its Internet appearance (still at <http://web.uvic.ca/ecsac/>). We felt that it was time for a more structured and easily accessible **web page** that reflects more adequately ECSA-C's needs to sort and update information on activities in our field of study. Please familiarize yourself with the new layout and the various additional functions that it features. Some sites are still under construction and others need your feedback and continuous updating as its attractiveness will largely depend on the information flow that will arrive at the ECSA-C office. One of the key ideas of this new webpage is to turn it into a valuable source of information for various groups. The key component in this respect is that we give our members the opportunity to publicize upcoming events and news from their home institutions on the ECSA-C webpage. Could I ask you to send us your announcements and information on a regular basis? Also I would like to encourage using the **ECSA-C list-server** more often (just send messages for distribution to ecsac@lists.uvic.ca). Please note that effective immediately, all correspondence to ECSA-C should be sent to our **new email address** ecsacan@uvic.ca.

Furthermore in the context of the EUCAnet project and our new webpage, ECSA-C is committed to supporting the next generation of European Studies scholars in Canada. To target graduate students we seek to give them access to valuable information (such as funding opportunities, programs in European Studies), support their initiatives (workshops, conferences), and allow them to use ECSA-C to build their networks. The Young Researcher Network is one of those initiatives supported by ECSA-C that should reach out to graduate students throughout the country. It would be great if you could spread the word at your home institutions.

The new administrative body of ECSA-C will contact you soon with the request to renew your ECSA-C membership. You will be contacted with further details soon.

At this point I would also like to thank you the support team that was involved in designing, sorting and updating the information for the new webpage over the last two months. Gabriela Chira, Constantin Chira-Pascanut, Melissa Padfield and Beate Schmidtke have put in considerable volunteer work to support various ECSA-C activities.

The ECSA-S support team and I will be in touch soon regarding the above-mentioned initiatives.

Best regards,

Oliver Schmidtke



Étude et recherche canadienne sur l'UE EU Research and Study in Canada

L'Université de Montréal

Suite de la page 1.

Cette première période, celle en quelque sorte de l'«amorce», est suivie par deux autres étapes : les années 90, au cours desquelles les études européennes à l'Université de Montréal connaissent d'importants développements (1); et les années 2000, qui se caractérisent principalement par une consolidation-innovation desdites études (2). C'est autour de ces deux points que nous articulerons cette brève présentation.

1. Les années 90 ou les années de consécration et de développement

Les années 90 marquent un tournant important dans l'histoire des études européennes à l'Université de Montréal puisque c'est durant cette décennie qu'apparaissent trois entités de recherche axées sur les questions européennes. En ordre chronologique, il s'agit de la Chaire Jean-Monnet en Intégration européenne (a), du Centre canadien d'études allemandes et européennes (b) et de l'Institut d'études européennes de l'Université de Montréal et de l'Université McGill (c).

a) La Chaire Jean-Monnet en intégration européenne

Chef de file au Canada dans le domaine des études sur l'Union européenne, l'Université de Montréal se voit attribuer, en 1993, par Commission européenne, la première Chaire Jean Monnet (CJM) créée hors du périmètre européen. La direction de la Chaire est actuellement assurée par M. François Crépeau, directeur scientifique du CERIU et professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal ainsi que par Mme Françoise Maniet, coordinatrice.

Les deux principaux mandats de la CJM sont 1) de susciter un intérêt pour l'intégration européenne chez les décideurs politiques et économiques ainsi que chez le grand public canadien et 2) de les informer des développements récents touchant à l'Union européenne. Afin d'atteindre ses objectifs, elle remplit essentiellement les trois fonctions suivantes:

- Celle de plate-forme d'information, tout d'abord. Afin de diffuser et de promouvoir l'information sur l'Union européenne, la CJM a recours à plusieurs instruments. Elle organise, sur une base régulière et soutenue, des conférences, des tables rondes et ateliers sur des thèmes variés mais liés au processus d'intégration européenne. Ces activités, auxquelles participent aussi bien des chercheurs que des praticiens sont ouvertes au grand public. Parallèlement à ces activités 'grand public', la CJM organise des événements destinés aux membres de ses trois 'Cercles' : le Cercle Jean-Monnet de droit européen; le Cercle étudiant Jean-Monnet; et le Cercle Jean-Monnet de la culture.

La CJM assure également la diffusion de l'information sur l'Union européenne par le biais de sa collection 'Études européennes' qui regroupe des Actes de Colloques (une dizaine de titres), les Cahiers de la Chaire Jean Monnet (une quarantaine de titres), des Travaux et Rapports de Recherche ainsi que des Bulletins d'Information.

Enfin, la CJM organise, en collaboration avec le CÉRIUM (Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal) et l'UNITAR (United Nations Institute for Training and Research), une session en droit européen et international de l'environnement du 4 au 15 juillet 2005. Ce programme offert exclusivement en anglais comprend 60 heures de cours et d'études de cas. Il s'adresse aussi bien aux étudiants et chercheurs qu'aux fonctionnaires nationaux et internationaux, au personnel des ONG ou encore aux personnes issues du monde des affaires ou des milieux juridiques (<http://cjm.cerium.ca/article327.html>).

- Celle de réseau de contact, d'autre part. En 10 ans d'existence, la CJM a su tisser de solides liens avec de nombreux experts à travers le Canada, l'Europe et le reste du monde. Elle dispose donc d'une banque de données d'un millier de noms des meilleurs spécialistes mondiaux en intégration européenne. La Chaire collabore de diverses façons avec ces points de contact issus des milieux académiques, du monde des affaires, du monde diplomatique et consulaire, ou encore des institutions internationales, européennes ou nationales.
- Enfin, troisième fonction : celle de centre de documentation. La CJM possède une collection de périodiques sur l'Europe. On y trouve, par exemple, des revues aussi prestigieuses que les *Cahiers de droit européen*, la *Revue du Droit de l'Union européenne* ou encore le *Courrier des pays de l'Est* auxquelles s'ajoutent des hebdomadaires comme *7 jours Europe*, *Cordis Focus* et *European Voice*. Ces documents peuvent être consultés sur place par les étudiants et les chercheurs.

(Pour plus d'information: http://cjm.cerium.ca/cjm_sommaire.php3)

b) Le Centre canadien d'études allemandes et européennes

Créé en 1997 à la suite d'une compétition à laquelle ont participé les meilleures universités de recherche du Canada, le Centre canadien d'études allemandes et européennes (CCEAE) est un projet conjoint de l'Office allemand d'échanges universitaires (DAAD), de l'Université de Montréal et de l'Université York. La direction est actuellement assurée par M. Philippe Despoix, professeur au département de Littérature comparée de l'Université de Montréal, Mme Barbara Thériault, professeure au département de sociologie de l'Université de Montréal et M. Mark Webber, professeur au département de Langues, littératures et linguistiques de l'Université York.

Le CCEAE a pour mandat de former des spécialistes canadiens de l'Allemagne et de l'Europe. Jusqu'à présent, afin d'atteindre cet objectif, le Centre a structuré ses activités autour des trois grands axes suivants:

- Tout d'abord, il a créé, à l'Université de Montréal, deux programmes d'enseignement: un au premier cycle, le *Mineur en études européennes* dont le but est «de sensibiliser l'étudiant aux spécificités historiques et actuelles de l'Europe comme aire géographique, culturelle, sociale, économique et politique»; et un second aux cycles supérieurs, le *Diplôme complémentaire en Études allemandes et européennes*, formation interdisciplinaire complémentaire aux programmes de maîtrise et de doctorat dont l'objet est, notamment, de permettre aux étudiants d'explorer «la richesse et la diversité des sociétés et cultures européennes».

En plus de ces deux programmes, le Centre offre la possibilité aux étudiants inscrits dans une université canadienne de participer, au mois de mai, à un séminaire interdisciplinaire intensif d'une durée de deux semaines portant sur le thème de l'Allemagne et/ou l'Europe.

- D'autre part, le CCEAE s'affaire à développer des connaissances sur l'Europe et l'Allemagne en encourageant la formation d'équipes interdisciplinaires de recherche. Actuellement, le Centre compte 3 groupes de recherche subventionnés par le CRSH et le FQRSC («Max Weber à l'épreuve de la mondialisation»; «Urgence, ingérence et action. Une perspective critique de l'intervention dans les Balkans postcommunistes»; «Islam et mécanismes des identités nationales européennes») et 4 groupes de chercheurs 'en émergence' («Lumières allemandes

et européennes»; «Médias et mémoire en Allemagne contemporaine»; «Qu'est-ce que l'Europe?»; «Frontières et interférences culturelles»).

- Enfin, le CCEAE s'attache à sensibiliser les Canadiens aux enjeux culturels, sociaux, économiques et politiques communs à l'Europe et à l'Amérique du Nord en organisant sur une base régulière des conférences, tables rondes et autres activités publiques sur l'Europe et l'Allemagne ainsi que par le biais de diverses publications (revue scientifique, Bulletin etc....)

(Pour plus d'information: <http://www.cceae.umontreal.ca>)

c) *L'Institut d'études européennes de l'Université de Montréal et de l'Université McGill*

Fruit d'une initiative conjointe de l'Université de Montréal et de l'Université McGill, l'Institut d'études européennes (IEE) a été créé le 1er juin 2000 à l'issue d'un concours organisé à l'échelle pan-canadien par la Commission de l'Union européenne. Sa direction est présentement assurée par Mme Jane Jenson, professeure au département de science politique de l'Université de Montréal, M. Armand de Mestral, professeur à la Faculté de droit de l'Université McGill et Mme Isabelle Petit, Chargée de cours au département de science politique de l'Université de Montréal.

Depuis ses débuts, l'IEE se fixe comme principal objectif de développer un savoir de qualité sur le système politique et juridique de l'Union européenne, sur ses politiques communes et son histoire ainsi que sur les langues et les différentes cultures des États membres qui la composent. Pour atteindre ce but, il privilégie essentiellement trois axes :

- L'enseignement, tout d'abord. Chaque année, l'IEE offre des bourses aux étudiant(e)s des cycles supérieurs inscrits à temps à l'Université de Montréal ou à l'Université McGill. Le but est de leur permettre d'effectuer des séjours de courte durée en Europe dans le cadre des recherches qu'ils ou elles doivent réaliser afin de rédiger leur mémoire de maîtrise ou thèse de doctorat. A l'issue de leur séjour en Europe, les boursiers sont invités à présenter les résultats de leur recherche dans le cadre d'un atelier.

Par ailleurs, l'IEE a appuyé la création de deux programmes interdisciplinaires au sein de la Faculté des arts et des sciences : le *Baccalauréat en études internationales* qui comporte un volet consacré à l'intégration européenne; et la *Maîtrise en études internationales* dans le cadre de laquelle les étudiants peuvent se spécialiser dans une aire régionale, notamment l'Europe.

Enfin, non seulement l'IEE attache-t-il une grande importance à l'intégration des étudiants des cycles supérieurs à ses activités de recherche mais il est tout aussi soucieux de sensibiliser les jeunes aux questions européennes. Aussi, organise-t-il, chaque mois de mai, des soirées de formation sur l'Union qui s'adresse aux élèves des CEGEP de Montréal et de ses environs.¹

- La recherche, d'autre part. Chaque année, l'IEE accorde des subventions à des groupes de recherche pluridisciplinaires ou/et interuniversitaires qui souhaitent travailler sur l'Union européenne ou encore développer la dimension européenne de leurs études. Jusqu'à présent, l'IEE a financé des groupes dont les analyses portent sur des sujets aussi divers que la construction de l'Union sociale en Europe et au Canada, la place des petites économies dans les grands espaces économiques tels que l'Amérique du Nord et l'Europe ou encore sur l'idée de communauté politique transnationale. Non seulement l'IEE subventionne-t-il des équipes mais il a lui-même créé, en 2004, un groupe de travail qui regroupe des professeurs des différentes universités montréalaises intéressés aux questions de gouvernance à niveaux multiples.

L'IEE publie également des notes de recherche produites, généralement, à l'issue de ses activités de rayonnement. Celles-ci sont disponibles en ligne.

- Les activités de rayonnement, enfin. L'IEE organise, sur une base régulière, des ateliers, des

¹ Formation anciennement organisée par la CJM.

conférences, des journées d'études ainsi que des tables rondes. Il organise par ailleurs, chaque année, un colloque d'envergure internationale ouvert au grand public, aux décideurs politiques de Québec et d'Ottawa ainsi qu'aux universitaires et au milieu des affaires et du droit. Son objectif est d'inviter, à Montréal, des experts et décideurs européens afin qu'ils puissent débattre avec leurs collègues nord-américains de problématiques de première importance pour l'avenir des sociétés des deux côtés de l'Atlantique.

(Pour plus d'information : <http://www.iee.umontreal.ca>)

2. Les années 2000 ou les années de consolidation et d'innovation

Cette volonté de consolidation des études européennes à l'Université de Montréal se manifeste essentiellement de deux manières : premièrement, par la création d'un Consortium d'études européennes (a) et, deuxièmement, par la création du Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal (b)

a) Le Consortium d'études européennes

En novembre 2003, l'Institut d'études européennes et la Chaire Jean-Monnet en intégration européenne se sont joints à la Chaire Jean-Monnet en Droit de l'intégration économique internationale de l'Université McGill pour fonder le 'Consortium d'études européennes'. Celui vise à renforcer la coordination entre ces trois entités ainsi qu'à mettre en commun les efforts et ressources.

b) Le Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal (CÉRIUM)

Le Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal (CÉRIUM) dont la mission est de favoriser le développement des connaissances sur les questions internationales a été inauguré le 22 avril 2004. La direction du CÉRIUM est actuellement assurée par M. François Crépeau, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, M. Jean-François Lisée, directeur exécutif, et M. Philippe Faucher et M. Jean-Philippe Thérien, tous deux professeurs au Département de science politique de l'Université de Montréal.

Le CÉRIUM accomplit sa mission à travers des activités de recherche, de formation et de rayonnement. En plus de l'organisation de ses propres activités, le CÉRIUM joue un rôle important de coordination et s'efforce de créer des synergies entre les unités de recherches qui le composent et dont font partie la CJM, le CCEAE (antenne de l'Université de Montréal), et l'IEE (antenne de l'Université de Montréal). Il facilite les débats entre les chercheurs desdites unités de recherche affiliées. Il s'attache également à valoriser les résultats des recherches produites au sein desdites entités ainsi qu'à promouvoir les partenariats entre les chercheurs de ces entités et des partenaires externes, qu'il s'agisse d'individus, d'ONG, d'agences gouvernementales, ou encore d'institutions internationales, de centres de recherche, d'universités ou autres organismes.

(Pour plus d'information : <http://www.cerium.ca>)

Ce bref survol des études européennes à l'Université de Montréal permet de souligner le vif intérêt voué par cette institution au progrès des connaissances sur l'Europe et l'Union. Cette préoccupation de longue date pour les questions européennes se manifeste non seulement par la présence d'organismes comme la CJM, le CCEAE et l'IEE mais aussi par l'existence, au sein de cet établissement, d'un riche éventail de programmes d'enseignement sur l'Europe de même que par le fait que l'Université de Montréal a, au fil des ans, conclu un grand nombre d'ententes officielles avec des universités européennes, notamment françaises et belges. L'Université de Montréal offre, dans le domaine des études européennes, des compétences professorales et des possibilités de formation déjà considérables appelées à augmenter dans les années à venir (pour un aperçu des cours offerts voir <http://cjm.cerium.ca/article635.html>).



Symposium

- La nouvelle constitution européenne
- The new European Constitution

Is Turkey European?

Jeffrey Kopstein

Director of the Institute of European Studies at the Munk Centre For International Studies, University of Toronto

Is Turkey part of the West? Are Muslims welcome in the European Union? Or is it a "Christians only" club? These are the questions that the European heads of state started to answer last December at a meeting of the European Council. During that meeting the EU gave a highly qualified thumbs up on Turkey beginning membership negotiations. Although the challenges of admitting Turkey are formidable, a definite "no" would have been disastrous for Europe and the Middle East. It would have confirmed the worst suspicions about the West in the minds of Muslims throughout the world.

Fortunately Europe's politicians understand this. The logic behind admitting Turkey to the EU is not economic but political. The EU could easily live without a country of 70 million people whose incomes are far below those of most West Europeans (though not so far below those of the newer East European member states, not to mention the other candidate states in waiting such as Bulgaria, Romania, and Albania). But the exclusion of Turkey just because its citizens are Muslim would be profoundly destabilizing in a region that borders Europe itself.

Turkey first applied for membership in the EU in 1987. Its application was refused several times, and for good reasons. Turkey's military meddled in civilian politics and its human rights record, especially in its treatment of its Kurdish minority, did not pass the democratic minimum. Note that these reasons for refusal had nothing to do with Islam.

Since the mid-1990s, however, Turkey's record on both democracy and human rights has been at least as good as that of other EU candidates. And although the election of a moderate Islamist party in 2002 seemed to bring Turkey's official secularism into question, Prime Minister Erdogan has sensibly argued his party's Islamic orientation is no different from the "Christian" orientations of ruling Christian Democratic parties throughout Europe. The European Commission's report on Turkey in early October urged the European Council to give the green light for negotiations on membership at its December meeting. Europe stands poised to make the smart move and extend the "West" into the Muslim world.

In a rare consensus, Europe's leaders have signaled their intention to welcome Turkey. France's president, Jacques Chirac, has come out in favor of Turkey's membership. German Chancellor Gerhard Schroeder put the matter most clearly when he stated that the decisive arguments for admitting Turkey to the EU were strategic and security related. If the prospect of EU membership could deepen and consolidate Turkey's reforms, Mr. Schroeder argued, "we could stabilize the land and create a link between the European Enlightenment and non-fundamentalist Islam." Such far-sighted thinking suggests Europe's leaders understand that the key to democratic stability and moderate Islam in Turkey is the continued possibility of EU membership within some reasonable period of time.

The bad news is that Europe's politicians have not been able to resist playing the anti-Turkish card at home. The French have been perhaps the most irresponsible in this regard, though they are not alone. Prime Minister Jean-Pierre Raffarin asked if Europe really wanted "the river of Islam to enter the riverbed of secularism." And in the run up to and immediately after the Commission's favorable report in October, French politicians across the spectrum, including Mr. Chirac, called for a national referendum on Turkey's admission. The head of Germany's Christian Democrats, Angela Merkel, called for a petition opposing EU membership for Turkey. Of course, part of this populist posturing by mainstream politicians is probably intended merely to prevent politicians from the extreme right, such as Jean Marie Le Pen, from grabbing the issue for their own nefarious ends. Public opinion polls suggest that there is not much support for Turkey's membership, just as there was not much enthusiasm for admitting the post-communist countries in May 2004. This kind of politics, however, can get out of hand and at some point the posturing politicians will have to become leaders and get out ahead of public opinion.

When this will happen is anyone's guess. Some European politicians who want to keep Turkey out of the EU have proposed extending it a "privileged partnership," something better than outsider status but short of full membership. They argue that the EU must develop a policy to deal with non-members on its periphery: enlargement, they maintain, is a lousy substitute for a foreign policy.

This is true. Someday the EU will need to exclude a country that wants in. But Turkey is a bad place to start. The evolution of democratic political Islam in Turkey is something that could only have happened under the watchful eye of Brussels. EU conditionality and the prospect of admission has profoundly influenced Turkish politics in every respect, from economic policy to the reform of its criminal code. In the latter case, under strong pressure from Brussels, Mr. Erdogan recently quietly killed a plan by conservative politicians in his ruling party to "criminalize" adultery.

The experience of the recently admitted post-communist member states is instructive. The protracted period between the onset of formal negotiations and admission produced unprecedented positive change throughout the region, not only in economic terms but also in human rights and minorities policy.

In fact, most observers maintain that the prospect of EU membership rather than actual membership itself is what matters. Once a country is admitted, Brussels loses most of its leverage.

What is the lesson for Turkey from Eastern Europe? Brussels should use the leverage of a protracted period of "negotiation" (2015 is the date for admission that is being tossed around) to consolidate the important changes that have already taken place in Turkey and to push the Turks for further changes where possible. The trick will be to draw out the period of candidacy without stepping back from the promise of full membership.

The European Council's meeting in December produced pretty much the best could be hoped for: a typical EU diplomatic formulation that leaves everything open to later interpretation. Ambiguity can be useful, but if it undercuts Turkish moderates and reformers at home, it will be counterproductive. European leaders need to tell their people that Turkey is part of the West. They will have ten years to come to grips with this fact. The sooner they start, the better.

Le nouveau code pénal turc dans le processus de l'adhésion de la Turquie à l'Union Européenne

Selahaddin Murat Sesen

Assistant en droit pénal et en procédure pénale à la Faculté de Droit de l'Université de Yeditepe (Istanbul, Turquie).

Depuis 1999, la Turquie a réalisé beaucoup de réformes en vue de faciliter son adhésion future à l'Union européenne et de réaliser son harmonisation avec les critères de Copenhague. Pour atteindre à ce but une série de huit réformes constitutionnelles et législatives ont été adoptées. Celles-ci comprennent la suppression des dispositions concernant la peine de la mort, le renforcement de l'égalité entre les sexes, l'affirmation de la liberté d'expression, l'approchement du système judiciaire aux normes européennes et particulièrement l'établissement de la primauté des traités internationaux dans le domaine des droits de l'homme et particulièrement, la promulgation du nouveau code pénal. Surtout l'année 2004 est très fructueuse concernant les réformes d'harmonisation du droit turc aux critères de Copenhague.

Dans le cadre de l'ensemble des modifications constitutionnelles adoptées lors de la première moitié de l'année; les Cours de sûreté de l'État ont été supprimées en mai¹. La compétence pour la plupart des infractions relevant des Cours de sûreté de l'État² a été transférée aux nouvelles cours d'assises régionales chargées des infractions majeures, récemment créées. Certaines infractions dont les Cours de sûreté de l'État avaient auparavant à connaître, notamment en vertu de l'article 312 du code pénal³, relèvent désormais de la compétence des cours chargées des infractions majeures déjà existantes. Les règles de procédure appliquées par les cours d'assises régionales chargées des infractions majeures sont semblables à celles appliquées par les autres cours chargées de ces infractions. Les deux différences sont: les premières exercent leur compétence sur une zone géographique plus étendue et la période maximum de garde à vue⁴ est de quarante-huit heures et non de vingt-quatre heures (ce qui est le cas pour les cours ordinaires). La fonction de Procureur général des Cours de sûreté de l'État a, elle aussi, été supprimé; les poursuites devant les cours régionales chargées des infractions majeures sont engagées par le Parquet général. Les suspects devant les deux types de cours chargées des infractions majeures bénéficient des mêmes droits, en particulier celui de consulter un avocat dès le début de leur incarcération.

Une autre modification constitutionnelle adoptée en mai 2004 consiste également un amendement de l'article 90 de la Constitution turque. Par cet amendement, la hiérarchie des normes a été changée au profit du principe de la primauté des traités internationaux concernant les droits de l'homme sur la législation nationale (surtout les lois) et vise particulièrement de donner un effet direct à la Convention Européenne des Droits de l'homme dans le droit interne.

¹ Pourtant il faut noter que la différence des normes procédurales entre les Cours de sûreté de l'Etat et les cours d'assises ordinaires a été abolie par une loi adoptée en 30 juillet 2003. Donc l'abolition des Cours de sûreté de l'État et l'introduction des nouveaux cours d'assises régionaux ne consiste seulement un changement de nom parce que la compétence reste identique.

² Principalement la criminalité organisée, le trafic de drogue et les actes terroristes ont parmi la compétence de ces nouveaux cours.

³ L'article 312 du code pénal turc consiste au crime de l'incitation à la haine raciale, ethnique ou religieuse, qui était vue par l'Union européenne la base juridique de la condamnation des intellectuelles turques.

⁴ C'est à dire la période entre l'arrestation du suspect et la mise en examen juridique du celui-ci.

En septembre 2004, le nouveau code pénal a été adopté⁵ qui remplacera l'actuel code âgé de 80 ans. D'une manière générale, le nouveau code adopte des normes européennes modernes conformes à l'évolution récente du droit pénal dans les nombreux pays européens⁶. Les sanctions contre certaines violations des droits de l'homme ont été renforcées et l'évolution récente en matière du droit pénal international, telles que le génocide et les crimes contre l'humanité, a été adoptée. En plus, le nouveau code pénal, criminalise la discrimination en motif de sexe, l'origine ethnique, la race, la situation de famille, les opinions politiques, les croyances philosophiques et l'appartenance à un syndicat. En outre le nouveau crime de l'utilisation abusive des données a caractères personnels a vu le jour.

En matière des sanctions pénales; le nouveau code pénal ne prévoit dans aucune de ses dispositions la peine de la mort. Au lieu de cette sanction, on peut remarquer dans les dispositions concernant le génocide, les crimes contre l'humanité et l'homicide et la torture avec le résultat de décès de la victime, la peine encourue est généralement la prison à perpétuité. En outre, on peut remarquer un alourdissement des peines de prisons prévues pour les mêmes crimes dans le nouveau code pénal. Par exemple, l'homicide volontaire ne connaît que la prison à perpétuité (même la prison à perpétuité aggravée⁷ pour certaines modalités de la commission de ce crime telles que l'homicide commis par le mobile de la tradition ou de la coutume). Quant aux peines pécuniaires, le nouveau code introduit la première fois le système de jour-amende dans la législation turque. Pourtant même si le nouveau code prévoit un plafond de 730 pour le jour-amende sauf exception, dans la plupart des dispositions du code pénale cette limite a été dépassée allant jusqu'à 1000 jours, voire 10000 jours-amendes⁸ qui seraient trop lourd pour le patrimoine de l'accusé.

En ce qui concerne la liberté d'expression les dispositions 216, 299, 300 et 305 sont importantes. L'article 216 du code nouveau pénal correspond largement l'article 312 de l'actuel code pénal. Il consiste au crime de l'incitation à la haine raciale, ethnique ou religieuse. Cet article stipule que des personnes ne peuvent être condamnées en vertu de cet article que si leur incitation a l'hostilité et a la haine constitue un danger évident et proche pour l'ordre public. Pourtant il y a une différence important entre l'article 312 de l'actuel code et l'article 216 du nouveau code. C'est, dans l'actuel code prévoit la possibilité d'un danger évident et proche, cependant dans le nouveau code le crime est commis si le danger est apparu. Donc on peut voir dans la théorie une amélioration de la liberté d'expression dans le nouveau code, mais il faut attendre jusqu'à la deuxième moitié 2006 pour que l'application du nouveau code dans ce sujet se consolide⁹. Les articles 299 et 300 du nouveau code pénal correspondent à l'article 159 de l'actuel code pénal. L'article 159 consistant a l'offense a l'égard de l'État et des institutions de l'État, a attiré beaucoup de critique de la part de l'Europe, car avec l'article 312, il était l'un des fondements de la condamnations des intellectuels turcs qui critiquaient fortement l'État et ces institutions fondamentaux (telles que le parlement, le gouvernement et même la force des armées turque). Cette disposition figure pratiquement inchangée dans le nouveau code pénal. L'article 305 prévoit la punition des nationaux qui perçoivent des avantages pécuniaires de l'étranger pour des activités contraires aux intérêts nationaux fondamentaux à une portée limitée de l'article 127 de

⁵ Qui entrera en vigueur le premier avril 2005.

⁶ A vrai dire; le nouveau code est une mixte des codes français, espagnols, allemands, italiens et même russes; donc dépourvu d'une cohérence entre les différents articles.

⁷ La prison à perpétuité aggravée différemment de la prison à perpétuité ordinaire prévoit un régime sécurité extraordinaire d'exécution de la peine dans cellule isolée pour une période fixée par le juge (l'art. 47 du code pénal).

⁸ Dans ce cas l'exécution de la peine de jour-amende peut devenir pour l'accusé, une sorte de confiscation générale prohibée par l'article 38 de la Constitution turque.

⁹ La Cour européenne de droit de l'homme, lorsqu'elle évalue les affaires concernant la liberté d'expression cherche de la part de la justice d'un pays membre a la Convention européenne des droits de l'homme a déterminé si l'expression incite a la violence, a la rébellion armée ou a l'hostilité, quelle est la capacité de la personne ou du groupe d'influencer le public et quelle possibilité de réponse a la personne qui est visé par l'expression en question.

l'actuel code pénal. En plus les intérêts fondamentaux ont été définis dans le dernier aliéna de l'article 305¹⁰ ce qui limitera l'application excessive de l'article par les juridictions pénales turques. En matière de renforcement des droits des femmes, même si la Constitution établit en son article 10 l'égalité des hommes et des femmes en droit, le respect à ce principe n'est pas toujours veillé par l'État. Pourtant le nouveau code est progressiste dans ce domaine. Par exemple, il traite homicide par le mobile de tradition et de coutume¹¹, les agressions sexuelles au sein de la famille¹² et le test de virginité.

Pour les homicides commis par le mobile de la tradition et la coutume, le nouveau code prévoit comme sanction la prison à perpétuité. Les agressions sexuelles dans le mariage peuvent être poursuivies si la victime porte plainte. Le test de virginité sans qu'il y ait la décision judiciaire est passible d'une peine de prison¹³.

En conclusion, la Turquie a réalisé d'importantes réformes législatives dans de nombreux domaines¹⁴, grâce à l'adoption de nouveaux « paquet » de réformes, aux modifications apportées à la constitution et, surtout à l'adoption d'un nouveau code pénal, et en particulier dans les domaines recensés comme prioritaires dans le rapport de l'année dernière et dans le Partenariat pour l'adhésion. Malgré les progrès considérables accomplis dans la mise en oeuvre des réformes juridiques en vue de l'harmonisation du système juridique aux critères de Copenhague, celles-ci doivent encore être consolidées et étendues. Dans le domaine pénal, il reste encore 2 grandes réformes à accomplir : Ce sont l'adoption du nouveau code de la procédure pénale et la loi sur l'exécution des peines. Pourtant selon les sources officielles du gouvernement turc, ces lois pourraient être adoptées avant le sommet européen de 17 décembre.

¹⁰ Selon le dernier aliéna de l'article 305; « les intérêts nationaux fondamentaux consistent; l'indépendance, l'intégrité territoriale, la sécurité nationale et les principes fondamentaux de la république tels qu'ils ont été énumérés dans la Constitution. »

¹¹ Dans la partie de l'Est et du Sud-est de l'Anatolie la plupart des victimes femmes de l'homicide volontaire sont tuées par le mobile de sauver l'honneur familial (même une discussion avec un homme hors de la famille peut causer la commission de ce crime) qui occupe une place essentielle dans la vie sociale de cette partie de la Turquie et dont les origines se trouvent dans le moyen-âge. C'est un problème important dans la vie sociologico-juridique de la Turquie.

¹² Le nouveau code pénal criminalise expressément l'agression sexuelle au sein de la famille. Pourtant dans le code actuel, à cause de la jurisprudence de la Cour de cassation, les relations sexuelles forcées au sien de la famille demeuraient impunissable, sauf si les actes dépassaient une certaine gravité. Dans la personne qui avait commis les agressions pourrait être punis seulement selon le crime de la blessure volontaire.

¹³ Le consentement de la femme n'est pas nécessaire s'il y a une décision judiciaire. Donc l'égalité entre la femme et l'homme dans le domaine protection de l'intégrité corporelle n'est pas encore réalisé en droit turc.

¹⁴ Voir « Rapport régulier 2004 sur les progrès réalisés par la Turquie sur la voie de l'adhésion », La Commission des Communautés Européennes, Bruxelles, 06.10.2004, Sec(2004) 1201, Com (2004) 656 final.



Announcements

Renseignements

This Summer 2005 session, the University of Guelph is again offering two undergraduate credit courses relating to the European Union in Distance Education/Open Learning format. They are 'EURO*1050 The Emergence of a United Europe' and 'EURO*2070 European Economic Integration 1957-1992'. Both are interdisciplinary courses, leaning towards the applied social and business sciences in content.

The instructor for both courses will be Dr. John L. Pratschke, Jean Monnet Professor of European Integration Studies in the Department of Marketing and Consumer Studies at the University of Guelph.

Further details are available on the University's website at <http://www.open.uoguelph.ca/online/>.